

CONDITIONS DE LA GAZETTE D'OTTAWA.

ABONNEMENTS. Ce journal est envoyé franc de port dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à raison de \$1 par an, payable d'avance, c'est-à-dire dans les trente jours qui suivent la date de l'abonnement.

ANNONCES. Les annonces sont reçues au bureau de la Gazette d'Ottawa, au 105, rue de la Paix, à Ottawa. Les annonces sont reçues au bureau de la Gazette d'Ottawa, au 105, rue de la Paix, à Ottawa.

REDACTION. Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés franco à M. F. M. Desrosiers, rédacteur en chef de la Gazette d'Ottawa.

ADMINISTRATION. Tout ce qui a rapport à l'administration, tels que réclamations, avis d'opposition, annonces, etc., doit être adressé à Louis Bélanger & Co., bureaux de la Gazette d'Ottawa.

EDITION HEBDOMADAIRE. Cette Edition, qui renferme la matière du journal semi-hebdomadaire, sera envoyée dans toutes les Provinces du Canada et aux Etats-Unis, au prix de \$1.50 par an, payable d'avance, ou \$2.00 au cours de l'année.

E. E. LAUZON, Gérant.

La Gazette d'Ottawa, devant paraître tous les jours pendant la durée entière de la session prochaine du Parlement fédéral, afin de donner un rapport complet et détaillé des débats parlementaires, le coût de cette édition quotidienne, pour les personnes qui d'avance ne s'y sont pas abonnées, sera d'UNE PIASTRE, payable d'avance à compter du 10 de février courant.

Nous invitons ceux de nos abonnés de la ville qui auraient à se plaindre d'irrégularités dans la remise des numéros de la Gazette à leur domicile, de vouloir bien en donner avis sans retard au bureau d'administration du journal.

GAZETTE D'OTTAWA. Vendredi, 7 Février, 1879.

Des avis reçus de Londres portent que les premières dépêches au sujet de l'épidémie de pleuropneumonie qui affecte aux Etats-Unis le bétail d'exportation, exagèrent le mal. Le conseil privé d'Angleterre aurait reçu des conseils anglais d'Amérique des rapports en sens opposé, après enquête faite sur les lieux. La maladie, suivant eux, en sévissant dans divers endroits des Etats-Unis, n'aurait pas eu l'intensité que signalaient les premières nouvelles; elle ne serait, au contraire, ni maligne ni contagieuse. Les agriculteurs anglais s'étant persuadés que les Etats-Unis étaient le pays infecté d'une épizootie, auraient d'abord persisté dans ce sentiment, et la chambre d'agriculture de Hartfordshire a même adressé des représentations dans ce sens au duc de Richmond-Gordon, lord-président du conseil. Contrairement à cette opinion, le bétail venant de Portland (Maine) et arrivé le 1er février à Liverpool par le steamer State of Alabama, aurait été reconnu bon après avoir été soumis à un sévère examen, puis envoyé, le 3 février, au marché de Londres. On déclare de plus sans fondement le rapport anglais aurait défendu l'importation du bétail venant d'Amérique. Ces affirmations, nonobstant un air de vérité qui les accréditent, ont cependant besoin d'être corroborées.

Nous lisons dans le Pionnier de Sherbrooke: "Le Free Press reproche à M. Langevin de favoriser ses compatriotes canadiens français dans la distribution des emplois de son département."

Le Free Press, il est vrai, a parlé dans ce sens, mais il est bon de se souvenir que nous avons fait voir (numéro du 27 janvier de la Gazette d'Ottawa) que ce qu'il plaît à ce journal de nommer favorable à l'avantage des canadiens-français,

n'était qu'une satisfaction de justice bien inférieure à la somme de patronage à laquelle ont réellement droit les pétitionnaires de notre origine, soit au département de postes, soit dans tout autre département du service public.

L'ouverture définitive du chemin de fer du Nord à la circulation continue des trains de voyage et de transport, de Québec à Montréal, à lieu cette semaine et peut même être, au moment où nous écrivons, un fait accompli. Les départs de Québec auront lieu chaque jour à une heure de midi, les dimanches exceptés; et les arrivées à Montréal à six heures et à Ottawa à neuf heures du soir.

Dans le but de faciliter à un très grand nombre de personnes l'accès au lieu des séances du parlement fédéral, à Ottawa, on a suggéré l'abaissement à un chiffre raisonnable des taux de transport entre cette dernière ville et les provinces du golfe, pour la période de février. Par ce moyen d'accommodement, il y aurait facilité plus grande d'assister à l'ouverture du Parlement; cela favoriserait l'accélération, pour plusieurs, un voyage désirable peut-être à bien des points de vue, dans la province d'Ontario, et procurerait en toute probabilité des bénéfices à la caisse des chemins de fer.

Dans le cours d'une de ces conversations particulières, où les confidences amènent l'abandon, un monsieur d'Ottawa racontait dernièrement une anecdote dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute.

Il y a vingt ans, un peu plus un peu moins, à Toronto, devenue à cette époque, par alternation avec la cité de Québec, le siège du gouvernement des Canadas-Unis, un étudiant en droit, jeune canadien-français de talent, M. B***, travaillait comme employé de l'un des hauts départements de l'administration d'alors. Il y remplissait laborieusement et avec ponctualité ses devoirs. Cette exactitude d'ailleurs répondait bien à sa mansuétude habituelle et à l'exquise politesse de ses manières. Tant de qualités pouvaient lui gagner aisément l'estime, sans lui concilier tout-à-fait les bonnes grâces d'un ancien sous-chef dont il avait à subir le contrôle. Homme prompt, et capable de pousser loin l'irascibilité qui lui était naturelle, celui-ci traitait mal et rudement parfois le jeune monsieur qui lui prêtait utilement l'assistance de sa plume, et endurait patiemment avec cela les assauts journaliers auxquels sa position momentanée de subalterne le mettait en butte. Un jour enfin, les procédés allèrent jusqu'à cet excès d'animosité que, sans l'intervention d'un écrivain du même bureau, qui s'interposa, une lutte à coups de poing aurait pu s'ensuivre entre le vieil atrabilaire et l'étudiant jouet de sa mauvaise humeur. L'ami qui venait d'arrêter si opportunément l'esclandre, prenant à l'écart M. B***, lui dit sagement: "Ami, reprends patience; quand nous serons, moi juge en chef du Haut-Canada, toi ministre de la couronne, nous mettrons à sa place ce vieux frêlon."

Ces mots, lancés au hasard, étaient prophétiques. Au bout de dix-huit ans de carrière, celui qui les avait fait entendre, l'honorable M. Harrison, portait à l'hermine aux audiences de Osgoode Hall, tandis que son compagnon de labeur des premiers temps, qui avait su se maîtriser si bien lui-même, a prêté serment en octobre dernier comme membre du conseil privé de la Puissance. Le premier a été investi des fonctions de la judicature la plus haute de son pays, au moment où on l'y appela; le second est aujourd'hui l'un des honorables conseillers du Marquis de Lorne. Pour quiconque sait ce que l'on doit attendre de l'esprit de persévérance et du travail, la moralité de ce simple fait contemporain est facile à déduire.

—On dit que les deux candidats à la mairie de Montréal sont M. J. L. Beaudry et Sévère Rivard.

Le délit est-il probable? Le News, publié à l'Original, rapporte le fait suivant: "Un Canadien-français de Plantagenet, sous le nom de M. D. Lang, a été arrêté par la police de Montréal, le 25 janvier, pour avoir écrit, en décembre, un original, en décembre, son honneur le juge Danoffski a reçu à donner un contentement de comparaitre. Cette procédure compte parmi tant d'autres qui se sont produites récemment, présentant le cas du chasseur qui réclame comme butin de chasse de celui qui s'en empare, l'animal que sa dentelle porte lui."

Si, comme le fait entendre l'écrivain, des poursuites analogues à l'espèce qu'il indique se produisent en assez grand nombre dans nos ressorts judiciaires, une simple distinction du droit élémentaire viendrait peut-être au secours de quelques-uns de ces prévenus que l'on astreint, mais bien à tort quelquefois, à subir un procès au criminel sur la simple apparence d'un délit. C'est sur le plaignant lui-même que retombe le plus souvent la responsabilité morale d'une première erreur.

Depuis la mort très récente de M. Octave Crémazie, les journaux de Québec recueillent à des sources autorisées les témoignages qui rendent honneur à la mémoire du poète qui n'est plus. L'Événement publie la lettre suivante de M. E. Bossange au frère du littérateur canadien décédé, lui apprenant sa mort: "Paris, 17 janvier 1879. Monsieur M. L. Crémazie, Québec. Cher monsieur et ami, "J'ai un bien douloureux: nouvelle à vous donner. Votre frère, mon excellent ami, qui dirigeait avec tant de zèle et de dévouement mon bureau de l'Événement, a succombé, hier, après une courte maladie. Je perds en lui un ami véritable, qui m'a prouvé son désintéressement et son jugement en bien des circonstances. "Il ne m'a pas été possible de me rendre au Havre, mais j'ai présenti à un ami de veiller à ce que tout se passât convenablement, et que l'on plaçât dans un caveau provisoire les restes de l'illustre poète canadien, qui a mérité par bien des années d'être les fables de sa vie commerciale. "Il me semble qu'en face de ce tombeau si triste, loin du pays qu'il aimait tant, loin des amis qu'il affectionnait, il n'y aura qu'une pensée commune: il faut ramener au Canada les restes d'Octave Crémazie, il faut qu'il repose en Canada près de ses parents et amis... "Je n'oublierai jamais son dévouement, son caractère aimable, son esprit érudite, et c'est avec le sentiment de la sympathie la plus sincère que je vous salue la main affectueusement. "GUSTAVE BOSSANGE."

"La Voix de l'Ecolier." Tel est le titre d'un journal de format in-40, publié bi-mensuellement au Collège Joliette, et dont un premier numéro, que nous venons de recevoir, nous fait désirer faire avec lui plus ample connaissance. Nous aurons ce plaisir en consentant volontiers dès aujourd'hui à l'échange qu'il nous propose. Son épigraphe ajoute un ornement à son frontispice, et suffirait peut-être seule à le recommander: "La Charité fait le Chrétien, l'Etude fait l'Avenir."

[Nous insérons la pièce suivante à titre de contribution première et inédite de la muse d'un jeune poète estimé du Bas-Canada, à la partie littéraire de la Gazette.] MARY. A Mademoiselle M. L. Elle a vingt-deux printemps et se nomme Marie. Elle est grande, elle est svelte, et ses grands yeux de flamme. Elle est tout l'amour qui brille sa belle âme. De son feu sublime et sacré. Sa démarche est princière et sa taille élancée. Sa simple comme l'agneau sous les baisers du vent; Ses longs cheveux sont noirs, sa main fine, Son pied mignon n'est que celui d'un enfant. Je l'aime éprouvément, mais le sort m'indigne. Que se plaie-t-elle souvent à nous faire souffrir. A mis sur mon chemin un abîme à franchir, qui m'éloignera toujours d'elle. Elle m'aime elle aussi. J'ai bien compris. Quand, ému et penché sur son front devenu blanc, Elle m'a dit ces mots: "Tu sais bien que je t'aime!" Tout ce que son cœur d'ange avait pour moi d'amour. Hélas! je l'ai quittée, et mon âme est égarée. Et pour me souvenir de mon passé joyeux, Je n'possède rien qu'une lettre charmante, Qu'une boucle de ses cheveux. W. CHAPMAN. Gilbertville, Beauce, 29 janvier 1879.

Une dépêche de Vienne dit que le prince Alexandre de Battenbourg a refusé la candidature au trône de Bulgarie.

Les Marchés. Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Les Orphelins. Chez tous les peuples civilisés on est venu en aide aux orphelins. Athènes, les enfants d'un père mort pour la patrie, étaient élevés dans le presbytère aux frais de l'Etat. Sous l'influence du christianisme, de nombreux établissements furent fondés en faveur des orphelins, surtout à partir du XVIème siècle: Rome, Turin, Milan, en Italie; Gotha, Berlin, Hambourg, Wurtzbourg, Francfort, Halle, etc., etc., en Allemagne, rivalisent dans ce genre de charité; la maison de Halle, surtout, est célèbre. En France, la plupart des hospices reçoivent des orphelins; il est parvenu à leur éducation dans les orphelinats.

En Canada, ces institutions se distinguent par l'esprit de charité qui les soutient et particulièrement par l'excellente direction qui leur est donnée. Des filles pieuses dont les grâces d'état dépassent leur zèle et leur dévouement, donnent les soins les plus minutieux à ces jeunes créatures laissées sur cette terre sans aucune ressource. Les Sœurs de charité remplissent leur mission avec une abnégation qui touche le cœur et attire la bienveillance, plus même l'intérêt public et la générosité d'un bon nombre de protecteurs et de zélateurs. "Pénétrons dans notre orphelinat St. Joseph et faisons une courte esquisse de son organisation. "Le nombre des enfants des deux sexes est de 77 au premier janvier 1879. La dépense de l'orphelinat en 1878 a été de \$3,008, sans comprendre les produits en nature provenant des quêtes dans les églises, et les dons en comestibles et en articles de vêtements faits par les personnes charitables de la ville. "Il y a deux associations à la direction de l'orphelinat: la première compte à peu près cent dames; l'autre représente environ cent cinquante messieurs qui doivent verser une contribution annuelle d'une piastre au profit de la maison. Ces messieurs sont les zélateurs de l'œuvre—les dames s'occupent avec le zèle le plus louable d'un bazar annuel. La révérende Sœur Thibodeau conduit cette maison avec un tact et un talent dont profitent assurément les chers enfants. M. Boucher est le président des messieurs—et les dames ont pour présidente Mme Tardouin. Le révérend monsieur T. Duhaime est le chapelain de l'institution. "L'ordre, la propreté et la discipline règnent en maîtresse dans cette maison où plusieurs bonnes sœurs partagent la tâche avec leur digne directrice, Sœur Sal' d'Arde, réfectoire et dortoir sont parfaitement aérés, et la chaleur y est parfaitement tempérée. Cette institution, en un mot, ne souffre point la critique. "Comme dans toutes choses humaines, un ralentissement d'action semble parfois se produire parmi les membres d'une société; ce n'est point l'indifférence. Le seul fait d'une exécution dirigée dans l'œuvre paraît presque rendre inutile un mouvement continu dans l'appel aux âmes charitables. Il n'en est pas d'une institution comme d'un individu; ce dernier, avec un peu d'esprit d'ordre, peut toujours pourvoir à ses premiers besoins; mais, pour une institution, ce sont des besoins de tous les moments, des exigences souvent créées par la situation, provoquées par un grand nombre de pensionnaires et par la nécessité d'agrandir l'établissement. Il faut en un mot que chacun par tour coopère à une action commune qui soutient l'œuvre et entretient notre cœur de ce besoin incessant de faire le bien. "Tel est donc l'appel que nous adressons aux vrais amis de l'œuvre, au public si bienveillant qui nous entoure. Ce mot seul, l'orphelinat, mouille nos paupières; il remplit notre âme d'une douce pensée; celle de secourir les orphelins.—Où, secourons-les tous en nous rendant prochainement au bazar qui s'organise en ce moment à leur profit, et pour lequel tant de dames charitables travaillent aujourd'hui avec un courage, une énergie qui leur méritera une récompense dans le ciel. Plusieurs messieurs ont bien voulu, en cette circonstance, prêter leur concours aux dames, et les aider dans l'organisation et pendant la durée de ce bazar. "A l'œuvre donc, et au revoir! Nous nous reverrons dans quelques jours la date de l'ouverture et la place où se tiendra ce Bazar. G. ST. SMITH.

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Conseil-de-Ville de Hull. Le conseil de ville s'est réuni mercredi. Présents: Son Honneur le Maire Ledue et les échevins Rochon, Isabelle, Goyette, d'Orsonnens, Chené, Brigham et Graham. Lecture d'une pétition de M. McCormack et fils et de MM. McLeod et Esplan demandant au conseil de ville de permettre que le grain soit exempt de taxes sur le marché. Proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin d'Orsonnens que M. J. O. Lafertière soit de nouveau nommé secrétaire-trésorier aux mêmes conditions que l'année dernière, et que la somme de \$25 lui soit payée, sur le montant de la prime annuelle de sa police de caution, et que la somme de \$50 lui soit de plus remboursée, sur la prime de sa police de l'an dernier. Adopté. Le Maire Ledue fait quelques remarques sur l'état des finances de la ville. Il dit que cet état n'est pas tel que l'on peut l'espérer, et qu'il est de l'intérêt de la ville de connaître l'état réel des finances. Il produit les estimés suivants pour l'année courante. Fond d'amortissement.....\$3,600 Secrétaire-Trésorier..... 400 Recorder..... 100 Greffier du Recorder..... 100 Police..... 1,130 Station de Police..... 72 Eclairage des rues..... 210 Eau et éclairage..... 100 Département du feu..... 500 Réparations..... 500 Rôle d'évaluation, prisonniers et dépenses électorales..... 800 Total.....\$7,812 Il dit que le revenu de la ville, pour rencontrer ces dépenses n'est que de \$5,134, ce qui laisse un déficit de \$2,678. Il sera donc nécessaire de pratiquer la plus rigoureuse économie et de diminuer les dépenses. Il croit que le personnel de la police peut être diminué sans préjudice au bien public. Après quelques remarques sur l'encouragement à donner aux manufactures, il dit qu'un grand nombre de personnes se plaignent relativement à la charte de la ville, et demandent qu'il soit fait des amendements tels que l'élection du maire soit faite par le peuple, et que ceux qui se présentent soit comme maire, soit comme échevin, soient mis en nomination quelques jours avant

l'élection pour que les candidats ne soient pas pris par surprise; enfin que la liste des électeurs soit la même pour les élections parlementaires. Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin d'Orsonnens, qu'un comité composé du Maire et des échevins Rochon, d'Orsonnens et Graham s'occupe de rédiger les amendements à la Charte de la ville de Hull, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en donner avis dans la Gazette Officielle et dans les autres journaux du district. L'échevin Graham, propose un amendement dans le cas où l'échevin Rochon soutiendrait sa motion, parce que, dit-il, il est demandé plus de considération. La motion d'ajournement est perdue. La motion de l'échevin Rochon est adoptée sur division. Pour: Rochon, Isabelle, Goyette, d'Orsonnens et Chené. Contre: Graham et Brigham. Proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Chené que des remerciements soit votés au maire, pour les informations qu'il a données sur l'état des finances de la ville. Adopté. Et le conseil s'ajourne.

Chez tous les peuples civilisés on est venu en aide aux orphelins. Athènes, les enfants d'un père mort pour la patrie, étaient élevés dans le presbytère aux frais de l'Etat. Sous l'influence du christianisme, de nombreux établissements furent fondés en faveur des orphelins, surtout à partir du XVIème siècle: Rome, Turin, Milan, en Italie; Gotha, Berlin, Hambourg, Wurtzbourg, Francfort, Halle, etc., etc., en Allemagne, rivalisent dans ce genre de charité; la maison de Halle, surtout, est célèbre. En France, la plupart des hospices reçoivent des orphelins; il est parvenu à leur éducation dans les orphelinats. "Pénétrons dans notre orphelinat St. Joseph et faisons une courte esquisse de son organisation. "Le nombre des enfants des deux sexes est de 77 au premier janvier 1879. La dépense de l'orphelinat en 1878 a été de \$3,008, sans comprendre les produits en nature provenant des quêtes dans les églises, et les dons en comestibles et en articles de vêtements faits par les personnes charitables de la ville. "Il y a deux associations à la direction de l'orphelinat: la première compte à peu près cent dames; l'autre représente environ cent cinquante messieurs qui doivent verser une contribution annuelle d'une piastre au profit de la maison. Ces messieurs sont les zélateurs de l'œuvre—les dames s'occupent avec le zèle le plus louable d'un bazar annuel. La révérende Sœur Thibodeau conduit cette maison avec un tact et un talent dont profitent assurément les chers enfants. M. Boucher est le président des messieurs—et les dames ont pour présidente Mme Tardouin. Le révérend monsieur T. Duhaime est le chapelain de l'institution. "L'ordre, la propreté et la discipline règnent en maîtresse dans cette maison où plusieurs bonnes sœurs partagent la tâche avec leur digne directrice, Sœur Sal' d'Arde, réfectoire et dortoir sont parfaitement aérés, et la chaleur y est parfaitement tempérée. Cette institution, en un mot, ne souffre point la critique. "Comme dans toutes choses humaines, un ralentissement d'action semble parfois se produire parmi les membres d'une société; ce n'est point l'indifférence. Le seul fait d'une exécution dirigée dans l'œuvre paraît presque rendre inutile un mouvement continu dans l'appel aux âmes charitables. Il n'en est pas d'une institution comme d'un individu; ce dernier, avec un peu d'esprit d'ordre, peut toujours pourvoir à ses premiers besoins; mais, pour une institution, ce sont des besoins de tous les moments, des exigences souvent créées par la situation, provoquées par un grand nombre de pensionnaires et par la nécessité d'agrandir l'établissement. Il faut en un mot que chacun par tour coopère à une action commune qui soutient l'œuvre et entretient notre cœur de ce besoin incessant de faire le bien. "Tel est donc l'appel que nous adressons aux vrais amis de l'œuvre, au public si bienveillant qui nous entoure. Ce mot seul, l'orphelinat, mouille nos paupières; il remplit notre âme d'une douce pensée; celle de secourir les orphelins.—Où, secourons-les tous en nous rendant prochainement au bazar qui s'organise en ce moment à leur profit, et pour lequel tant de dames charitables travaillent aujourd'hui avec un courage, une énergie qui leur méritera une récompense dans le ciel. Plusieurs messieurs ont bien voulu, en cette circonstance, prêter leur concours aux dames, et les aider dans l'organisation et pendant la durée de ce bazar. "A l'œuvre donc, et au revoir! Nous nous reverrons dans quelques jours la date de l'ouverture et la place où se tiendra ce Bazar. G. ST. SMITH.

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur l'avoine et le gros grain, mais que le pesage ne sera pas compulsif. "L'échevin Clancy ne veut pas de changements dans le contrat. Il dit que la majorité du peuple est de son opinion. "L'échevin Lang parle en faveur d'un marché libre de taxes autant que possible, et les échevins Honey, et O'Keefe se prononcent dans le même sens. "L'échevin Scott dit qu'il soutiendra la motion si le marché du grain est libre d'octroi. "L'échevin Lauzon dit que le règlement tel qu'il existe est désastreux pour la ville. "L'échevin Starrs s'oppose au changement. "L'échevin Merrill propose, secondé par l'échevin Honey, que le rapport soit amendé en changeant \$9,800 en \$9,000, et que le marché du grain soit exempt d'octroi. "Pour: Scott, Merrill, Masson, Lang, Coleman, Honey et O'Keefe.—7. Contre: Porter, Stewart, Starrs, Clancy, Lauzon et McRae.—6

Le conseil de ville s'est réuni hier pour discuter la question du tarif sur les marchés. Présents, Son Honneur le maire et les échevins Masson, Scott, Stewart, Porter, Honey, Lang, Coleman, O'Keefe, Merrill, Clancy, McRae, Lauzon, Starrs. Le comité chargé de négocier avec le cessionnaire du marché, fait rapport qu'il n'en est pas venu à une entente avec le cessionnaire du marché, mais il propose les arrangements suivants: "Le règlement du marché soit le même qu'il était en 1878, et que la somme de \$5,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "Le règlement du marché de 1878, adopté par l'adoption du tarif de pesage de 1876, soit adopté, et que dans ces circonstances la somme de 9,000 soit payée à la Corporation pour l'année 1879, par le cessionnaire du marché. "L'échevin McRae propose, secondé par l'échevin Lauzon, que le rapport qui vient d'être lu soit reçu, que la proposition No. 1 soit adoptée et que des instructions soient données au solliciteur de la ville, à l'effet d'opérer ces changements dans le contrat. "L'échevin Scott demande si la corporation doit imposer un octroi sur le grain. "Le maire dit que le règlement de 1878 relativement au pesage, reviendra en force. "L'échevin McRae veut que le blé soit exempt de taxes, mais que le tarif pour l'avoine soit maintenu comme il est présentement. "L'échevin Scott veut qu'il n'y ait aucun tarif sur le grain. "L'échevin Lauzon dit que le règlement du marché de l'année dernière était bon et qu'on n'aurait pas dû le changer. "L'échevin Scott dit que le changement a été fait pour protéger les bouchers. "L'échevin McRae dit que M. Thomas McKay serait le seul qui s'opposerait au vieux règlement, parce que cela nuirait à son commerce sur l'avoine. Il dit de plus que le cessionnaire est prêt à accepter des conditions raisonnables, s'il en juge d'après le rapport. "L'échevin Scott demande si le grain sera libre de taxes. "L'échevin McRae répond qu'il y aura un octroi sur

Dépêches Télégraphiques.

EUROPE.

Versailles, 6 février.—Dans son adresse aux députés, le président Grévy dit que la République qui vient de sortir victorieuse de tous les conflits de partis, doit entrer dans une période de prospérité. La Chambre, dit-il, doit travailler aux réformes, scholastiques, militaires et commerciales.

PROVINCES MARITIMES.

Halifax, 6 février.—Une pétition demandant l'abrogation de la loi de faillite et signée par un grand nombre de citoyens sera présentée à la Chambre des Communes. La raison en est que cette loi favorise les vols et les fraudes.

CANADA.

Montréal, 6.—M. Dunbar Browne, accusé de fraude, sera probablement admis à caution sur les instances de son médecin.

NOUVELLES LOCALES.

INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.—L'ère soignée du Cercle des Familles, mercredi le 12 février 1879. Conférence par M. Benj. Sulte. Sujet—Origine des chants et chansons populaires. Sur demande spéciale la pantomime "le diable rouge" jouée lundi dernier, le 3 courant, sera répétée, lever du Rideau, à huit heures, p. m. Prix d'admission: 10c. pour toutes les parties de la salle. La moitié des recettes sera donnée aux pauvres.

Les "fusilliers" feront une marche à la raquette ce soir. —On dit que le beurre de première qualité est très rare en cette ville. —Un nommé Jay a tenté de se suicider à New-Edinburgh. —L'échevin Heney a été élu président de l'association littéraire de St. Patrice. —Le colonel Walker sera de retour de son voyage en Europe, la semaine prochaine. —Mgr. Jannet, évêque d'Algoma, (Ont.) est en cette ville, où des affaires spéciales le retiennent pour quelques jours. —Les employés du "Hansard" ont pris possession des bureaux qui ont été mis à leur disposition dans la Chambre des Communes. —Ceux qui savourent réellement une tasse de café, devraient essayer le mélange sans rival de Buchanan.

Plusieurs cultivateurs ont vendu du porc, hors les limites de la ville pour \$3.75 par 100 lbs, tandis que sur les marchés de la ville, il en a été vendu pour \$4.50. —M. Lesueur, représentant du bureau des écoles publiques, et M. John Henderson, représentant le comté de Carleton, sont à Toronto relativement à la question de l'école de la rue Duke. —M. Gallagher et Stewart, qui ont été nommés arbitres pour l'estimation des dommages causés par le feu au marché du quartier By, ont décidé que la somme de \$350 doit être payée à la compagnie par la Cie. d'Assurance.

Un petit garçon du nom de John Burritt, est mort hier matin à la suite d'un accident qui lui est arrivé mercredi soir. Il était à glisser avec quelques-uns de ses compagnons sur la côte Telegraph, près de la résidence de feu M. J. R. Lewis, et il est tombé d'une hauteur de 20 pieds, et s'est frappé la tête sur un rocher. —Il y aura mardi prochain, le 11 du courant, au rond à patiner, (Ottawa Skating Rink) un grand carnaval, en costumes de fantaisie, sous le patronage immédiat de Son Excellence le Gouverneur-Général et de Son Altesse Royale la Princesse Louise. Les spectateurs y seront admis à raison de 50 cts. —Voici les noms des nouveaux directeurs de la compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa: MM. John Rochester, M. P. Président, John Henderson, Vice-Président, Francis Clemond, Dr. Bell, C. T. Bate, Charles Magee, H. Robillard, J. B. A. Mougé, Alex. McNaughton, James Hope, P. W. Freeman, John Pennock, Thomas Dardis, James Rochester, et J. W. Russell.

EN VILLE.

Hôtel Russell, 6.—A. Leberge, D. McMichael, H. Young, J. R. Mason, D. McEhern, A. L. D. Moore, W. H. Kerr, W. Cusins, F. G. Royley et J. dame, H. R. Beveridge, F. Jackson, J. B. Fortin, Montréal; J. Ferguson, J. Bain, G. N. Hutton, H. Galbraith, Toronto; P. S. Morton, Lindsay; J. H. Yates, Burlington, V. T.; Hon. A. Bunker, Victoria, C. B.; W. Edwards, Rockland; H. K. Stevens, et sa dame, N. Y.; A. Hagar, Plantagenet. Hôtel Union.—R. Dunlop, Ottawa; James Burns, Renfrew; H. H. McCay, Montréal; James H. Frazier, New Glasgow; Timothy Conway, Renfrew; A. Bannerman, Pambroke; Joseph Spratt, Colombie-Britannique; Edward Fleming, Montréal; Charles Sanson, T. Upleton; Jno. A. Cameron, Thurso.

NOUVELLES CONDENSÉES.

—La conscription militaire s'effectue facilement en Espagne. —Le baron Grant d'Angleterre est en l'ouïe. Passif: £681,993. —On dit que l'épouse du malheureux Farrel a perdu le raison. —On prend des mesures de précaution contre la peste, à Marseille et ailleurs. —Le manque de pluie cause quelque inquiétude dans tout le nord de l'Inde. —Quatre cents fermiers sont partis de Kent, Angleterre, pour aller s'établir en Australie. —Il y a à peu près 30,000 personnes qui vivent de la charité publique à Glasgow. —M. Patrick Kelly vient d'être réélu maire du township de Buckingham. —Une dépêche d'Europe mande que Lord Dufferin vient d'être nommé ambassadeur anglais en Russie. —Trois des nouveaux ministres de la France sont avocats, et cinq sont protestants. —Le prince Henri de Hollande qui vient de mourir, laisse à sa veuve une fortune de \$41,000,000. —Un cultivateur de Sumner, N. H., a été tué hier par un de ses voisins. —Le poète Henry Dana, est mort dimanche dernier à Boston, à l'âge avancé de 93 ans. —On dit que les mineurs du Cap-Breton sont dans une grande détresse. Depuis quelque temps ils sont sans ouvrage. —Le général "Tom Thumb" qui a donné plusieurs représentations en Amérique, vient de mourir en Hollande. —Un correspondant de Washington dit que le comité des finances du Sénat s'oppose à une réduction de tarif sur les cigares. —Le cardinal Manning doit se rendre à Rome pour conférer avec Léon XIII sur l'organisation de l'Église catholique en Angleterre. —La législature de la Nouvelle-Écosse se réunira le 6 mars, et celle de l'Île de Prince-Edouard le 28 courant. —Un jeune homme, du nom de Cherrier, qui était employé au Bureau de Poste de Montréal vient d'être arrêté pour vol de lettres enregistrées. —James Barton, teneur de livres de la Banque Nationale de Westchester, Peckskill, s'est avoué coupable d'une débaucherie se montant à \$54,000. —La chambre des députés du Bouches vient de voter la somme de \$100,000 pour l'établissement d'un cordon militaire, afin de prévenir l'extension de l'épidémie. —Dans une conférence qui a eu lieu récemment à Bruxelles, sur la civilisation de l'Afrique, Stanley dit qu'il dirigerait volontiers le parti d'explorateurs Belges qui doit partir sous peu de jours pour l'Afrique. —Henry Griffin, de Rochester, trésorier de la société des Forestiers, vient d'être arrêté pour vol de \$20,000 appartenant à la société. Au moment de son arrestation, il s'embarquait pour le Canada. —L'évêque de Grenoble nie que le Pape ait condamné le miracle de la Salette comme une imposture, et un journal italien, l'Observateur Romano, dit que le Pape n'a pas même porté son jugement sur la question. —Lincoln, Neb.—Le fameux meurtrier, S. D. Richards, a été condamné à la peine de mort. Son exécution aura lieu le 26 avril. Aussitôt le jugement rendu, Richards a avoué qu'il était l'auteur de trois autres meurtres. —Lundi dernier, le Dr. McAniff et James Havener, ayant eu une dispute ensemble, Havener fut tué par le docteur. Mais comme la police conduisait ce dernier à la prison d'État, la foule se saisit de lui et le lyncha à la porte de la prison. —La condamnation des directeurs de la banque de Glasgow à un emprisonnement de dix-huit mois, pour abus de confiance et pour détournement de fonds à des montants énormes, est regardée comme une moquerie de la justice régulière des tribunaux. —Un employé des mines du Kentucky, du nom de McHenry, étant occupé à vider un vase rempli de poudre, une étincelle jaillit de la lumière qu'il tenait à la main et communiqua le feu à la poudre. L'explosion a démolie la maison où il se trouvait et grièvement blessé sa femme et son enfant. —Miss Rose Salomon, de Hopkinsville, Ky, qui se trouvait en visite dans la famille de M. Bessinger, s'est suicidée en avalant une dose de poison. Cette demoiselle devait se marier à son retour à Hopkinsville. La veille de sa mort, elle reçut une lettre de son fiancé lui annonçant qu'il avait changé de résolution et qu'il renouait à cette union. —Jusqu'à présent les efforts des médecins russes et allemands ont arrêté le progrès de l'épidémie ont été inutiles. Les autorités des villes menacées prennent les précautions les plus minutieuses. Tous les villages sont entourés de soldats qui en défendent l'entrée. Les rues où la maladie est signalée sont interdites au public. Les populations elles-mêmes veulent à ce que personne ne traverse la frontière. La panique en Russie est extraordinaire. La plupart des magasins, des édifices publics, comme les théâtres, les églises et les bureaux de postes sont fermés.

A Newark, N. J., Goleman, âgé de 46 ans, ayant frappé son fils Martin sur la tête avec sa hotte, Martin, qui est d'un caractère très emporté, a pris un couteau et en a porté plusieurs coups à son père. Celui-ci a eu les deux principales artères coupées et en est mort. Le fils s'est échappé. —Il est question de construire à Peoria, Ill., une distillerie monstre qui ne consommera pas moins de 48,000 boisseaux de maïs par jour. Ce serait un des plus grands établissements de ce genre dans les États-Unis. —La société géographique de Paris a formé une société d'émigration qui fournira aux émigrants tous les renseignements relatifs aux pays vers lesquels ils voudront se diriger. Qui sait si la France ne commencera pas à étudier la géographie du Canada. —A Peotome, Ill., le jeune Allison Hawkins a été la victime de son imprudence. En voulant monter sur un train de fret de l'Illinois Central R. R., il est tombé sous les roues. Sa tête a été complètement séparée du corps. —Il est assez remarquable de voir que les affaires de l'Angleterre, qui est un pays protestant, soient conduites par un juif. En France, les départements les plus importants du gouvernement sont sous le contrôle de chefs protestants, bien que le pays soit catholique; et en Turquie l'empire est administré par un chrétien. —Cheyenne, Wyo.—Un passager de la diligence du nord rapporte qu'un détachement de soldats en marche sur la route du Fort McKenney, a rencontré les cadavres de deux hommes inconnus. L'un était pendu à un arbre et l'autre était étendu sur le sol. On suppose que ce sont des voleurs de chevaux ou de bétail qui ont été lynchés par les bouviers. —Sur la rumeur que le Conseil Privé avait donné des ordres empêchant l'exportation du bétail venant d'Amérique, le Herald de New-York dit que cette nouvelle est un canard inventé par les marchands de bœufs américains pour nuire aux commerçants américains; et que si cette nouvelle était fondée, le conseil Privé en aurait donné avis au cabinet de Washington. Il ajoute que MM. Goldsmith et Tolley de New-Jersey ont envoyé un grand nombre d'animaux vivants qui ont été débarqués de Liverpool le 29 janvier, et que, si le gouvernement anglais avait empêché le débarquement, leur agent les en aurait prévenus.

CHAUSSURES de commande, confectionnement complet de chaussures faites à son établissement toujours en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

M. JOLICOEUR, No. 165 RUE SPARKS. CHAUSSURES de commande, confectionnement complet de chaussures faites à son établissement toujours en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

M. JOLICOEUR, No. 165 RUE SPARKS. CHAUSSURES de commande, confectionnement complet de chaussures faites à son établissement toujours en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

NOUVELLES DIVERSES. —L'église de St. Hilaire a subi des réparations intérieures considérables. Le nouveau maître-autel est très joli. Les dorures et les peintures qui ont été faites dans la nef, et autres améliorations font de cette église une des plus riches et de plus élégantes que l'on puisse rencontrer dans des paroisses de même étendue. —Gaz. de Sorla. —M. Jules Bonchard de la Jenne-Lorette, Québec, a tué le printemps dernier, une outarde dans l'estomac de laquelle il a trouvé une quantité de grains de blé très gros (ils mesuraient trois lignes et demi de long) qu'il a semés et qui ont parfaitement levés et mûris, mais qui sont venus un peu plus petits. On a de plus remarqué que ce blé ne ressemble aucunement aux espèces communes du Canada. —Voici un nouveau procédé de vol à l'américaine que nous trouvons mentionné dans un journal de l'ouest: Un individu se présente chez un épicier et demande une livre de melle. Très bien, dit l'épicier, mais dans quoi voulez-vous la mettre? Dans mon chapeau, répond l'homme sans se déconcerter. L'homme debout hésite une seconde. Est-ce un fou ou un grand original américain? Il finit par se décider en réfléchissant tout bas qu'il est ici les des hommes bien habillés. Les réveries du bon homme sont interrompues par un coup violent qu'il reçoit sur la tête. En même temps les ténailles se frottent autour de lui et une liqueur noire, épaisse, gluante, coule lentement à travers ses cheveux et inonde son visage. C'est l'inconnu qui a coiffé le pauvre diable de son chapeau rempli de melle et tandis que la victime se débat contre cette couche d'un nouveau genre, le voleur escamote la caisse et tire au pied.

Dr. L.L. VOLIGNY, Pharmacien Canadienne, 267, RUE DALHOUSIE. Beaucoup de Médecines Patentées. Ottawa, 26 décembre, 1878.

S. & H. BORBRIDGE, Fournisseurs et Marchands de Harnais, Sells, Portemanteaux, Valises, Sacs de Voyages, Valises à main, etc. GOUVERTES POUR CHEVAUX. Ottawa, 26 Dec. 1878.

AVIS. LES PERSONNES QUI ONT EN MAINS DES LIVRES APPARTENANT A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, SONT PRIÉES DE LES REMETTRE SANS DÉLAI. ALPHÉUS TODD, Bibliothécaire, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 31 janv. 1879.

M. JOLICOEUR, No. 165 RUE SPARKS. CHAUSSURES de commande, confectionnement complet de chaussures faites à son établissement toujours en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

M. JOLICOEUR, No. 165 RUE SPARKS. CHAUSSURES de commande, confectionnement complet de chaussures faites à son établissement toujours en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

BANGS & Co., Importateurs et Fabricants de Chapeaux, Casques, FOURRURES, No. 37, Rue Sparks, (Vis-à-vis l'Hôtel Russell), OTTAWA. Fournisseurs réparateurs et fait à la pelle, sous le plus court délai. Ottawa, 26 Dec. 1878.

EN GROS ET EN DETAIL. NOUS conseillons à nos amis et au public en général l'achat de nos produits. EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS, DE Baskerville et Freres. Notre assortiment a été récemment importé, et nous garantissons toutes nos marchandises pour la meilleure qualité, et que nous vendons aux PLUS BAS PRIX. Personne ne peut vendre meilleur marché en général aussi bon marché que nous. Ottawa, 26 décembre, 1878.

Dr. L.L. VOLIGNY, Pharmacien Canadienne, 267, RUE DALHOUSIE. Beaucoup de Médecines Patentées. Ottawa, 26 décembre, 1878.

AMOS ROWE, ENCANTEUR ET AGENT POUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. 28 - RUE RIDEAU, - 26 OTTAWA. Ottawa, 26 Dec. 1870.

Dr. F. X. Valade, RUE ST. PATRICE, Vis-à-vis l'Évêché. Attention particulière aux maladies des enfants. Ottawa, 27 janvier 1879.

ALEXIS FOISY, Ferblantier, Plombier, etc. 223 RUE DALHOUSIE, 223. A constamment en mains un assortiment complet de FERBLANTERIE, CRISTAL, LAMPES, HUILE et CHARBON. et tous les matériaux nécessaires pour l'apologie. Toutes commandes seront exécutées avec promptitude et aux taux les plus réduits. Ottawa, 26 Dec. 1878.

PROTECTION!! PROTECTION!! (CONFÈREMENT aux vœux exprimés le 17 Septembre dernier par la grande majorité des électeurs de la cité d'OTTAWA, N.A. SAVAARD veut de son côté d'accorder plus de protection à ses nombreuses pratiques en faisant une nouvelle réduction sur ses Epiceries et Liqueurs. Que chacun s'empresse de profiter de la réduction énorme de 25 Par Cent. VOTRE UNE PREUVE: Beau Raisin Valence, 5 cts à la boîte. Caramels, 3 lb pour 14 cts. Crackers Village, 8 cts la lb., assortis. Saumon de famille, 10 Barres pour 25 cts. Huile de Charbon, 21 cts gallon Imperial. Cédant leur préparé à bon marché. Enfin un assortiment d'Épicerie des mieux choisies dans les marchés de Montréal, Kingston et Toronto.

Liqueurs: Vin Rouge \$1.50 le gallon Imperial, Gin, Brandy, Rev, Proof Whisky. A bon marché!!! A bon marché!!! N. A. SAVAARD, Coins des rues KING et St. Patrice, OTTAWA. Ottawa, 26 Dec. 1878.

C. O. DACIER, Pharmacien, 517 RUE SUSSEX, OTTAWA. PRODUITS chimiques et Médicines pharmaceutiques, Articles de Toilette, Teintures de toutes couleurs, Huiles, Peintures, Verres, Lunettes, convexes et concaves de toutes sortes, et de couleurs, etc., etc. Ottawa, 26 Dec. 1878.

Napoleon Audette, BARBIER COIFFEUR, No. 255 1/2 RUE WELLINGTON, VIS-À-VIS L'Hôtel "Royal Exchange." COIFFURES, Tonde et Peignes de première qualité constamment en mains. Ottawa, 26 Dec. 1878.

Jos. SENECAI, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES, A toujours en mains un assortiment d'articles en usage pour les funérailles, de toute qualité et pour tous les prix. Plusieurs MAGNIFIQUES CORBILLARDS fabriqués à ordre. Le tout à des prix très réduits. JOS. SENECAI, No. 251, rue Dalhousie, Ottawa, 26 décembre 1878.

GIBIER ET POISSON. ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits. MOISÉ LAPOINTE. Ottawa, 26 Dec. 1878. E. G. LAVERDURE, Plombier, Gazier et Ferblantier. COUVERTURES EN FERBLANT ET FER GALVANISÉ ET CONSTRUCTEUR DE FOURNAISE A AIR CHAUD, Rue William, Ottawa. COUVERTURES en Ferblant et Galvanisé faites d'après le mode le plus amélioré et à des prix très modérés, qui peut être certifié, et des certificats peuvent être montrés sur demande. Un assortiment de Plombs à Cuisine, à Fourneaux et de Saldons, de plus beaux et récents dessins. Aussi des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces. Ferblanterie, Huile à Charbon, Lampes, Tuyaux, en mains au plus bas prix. Ouvrages et réparations faites promptement et avec célérité. Ottawa, 26 Dec. 1878.

Le Propriétaire du Magasin OUL A POUR ENSEIGNE LA Grosse Boule Verte, Et qui est si bien connu en cette ville, desirant annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a décidé de faire une grande vente de COUPONS DE TOUTES SORTES DE MARCHANDISES. En attendant qu'il reçoive son immense ASSORTIMENT DU PRINTEMPS. Ces effets seront vendus pour la moitié du prix coûtant. C'est l'intérêt du public de profiter de ce grand avantage. A LA BOULE VERTE, COIN DES RUES DALHOUSIE ET ST. PATRICE. J. L. RICHARD, Propriétaire. Ottawa, 31 janvier 1879.

NOUVEAUTÉS! NOUVEAUTÉS! Chenet, Tassé & Cie, 68 RUE RIDEAU, ENSEIGNE DE L'ÉTOILE. Presents pour le Jour de l'An, a grand marche. Grande variété d'articles de modes. On recommande particulièrement le Département du Tailleur. Ottawa, 26 décembre 1878.

Etablissement de Tailleur DE "BROADWAY," 261 Rue Wellington, vis-à-vis l'Église St. André. LA GRANDE VENTE DE P. C. AUCLAIR COMMENCERA Mardi, 7 Janvier 1879. Etant sur le point de déménager mon Etablissement dans un Magasin plus spacieux sur la RUE SPARKS, mon présent assortiment de HARDWARE FAITES doit être vendu dans les TRENTE JOURS qui suivent et sera offert à des prix sans précédents à Ottawa.

Les lignes spéciales qui suivent méritent votre Attention IMMEDIATE. 200 paires pantalons de la meilleur étoffe, seulement \$1.60 la paire. 300 " pantalons du meilleur Tweed Canadien, \$1.75 à 2.25 " 150 Pca Jackets, bien doublés et bien faits, seulement 3.00 chaque. 200 " meilleur étalle canadienne, seulement 3.50 " 200 " en drap de Castor, bien, brun et noir, seule ment 4.00 " 100 Pardessus en drap de Castor, bien, brun et noir, seulement 5.00 " 200 " Esters, bonne étoffe montonnée, seulement 5.50 " 200 " extra " " " 6.00 " 75 " en drap de Nap, tout laine " 8.00 "

AVIS: Les Habilllements ont tous été taillés et faits au magasin d'après les Patrons de Pratique. Les Habilllements d'Enfants seront vendus à moitié prix. Un lot de Chemises blanches pour messieurs, seulement 25 cts. chaque. Un lot de Collets en Toile " " " 5 " Venez Examiner notre Assortiment vous-même. Une réduction de 20 par cent sera allouée sur tout Habilllement faits à ordre pendant le mois de Janvier, (pour argent comptant seulement). P. C. AUCLAIR, 261 Rue Wellington, Ottawa, 15 Janvier 1879.

ARRIVAGE DE \$30,000 DE MARCHANDISES SECHES, DE TOUTES SORTES ET A DES PRIX EXTREMEMENT BAS. Tous ceux qui ont besoin de MARCHANDISES doivent s'empresse de venir faire leurs achats, attendu que nos MARCHANDISES sont toutes fraîches, et de plus elles ont été achetées sur les meilleurs Marchés Anglais et Américains à des prix très bas. Par conséquent nous sommes en état de les sacrifier pour ARGENT COMPTANT. Ne manquez pas d'examiner nos prix avant d'acheter ailleurs. Puisque pour de l'argent comptant, nous vous donnerons des MARCHANDISES NOUVELLES à meilleur marché que vous paierez les VIEILLES MARCHANDISES ailleurs. \$30,000 de Marchandises SERONT VENDUES DANS 6 SEMAINES. Ne manquez pas de venir à la LIVERPOOL HOUSE 61 RUE RIDEAU, 61. Vous aurez certainement la valeur de votre argent. J. B. BRANNAN.

LE PORTRAIT DE FEU Mgr. CONROY, Délégué Apostolique en Amérique, est en vente aux bureaux du Foyer Domestique, à raison de \$1.00 par copie, ou \$8.00 par 12 copies. Ottawa, 26 décembre 1878. M. MARTIN O'GARA, HORACE LAPIERRE, EDWARD P. REMON, O'GARA, LAPIERRE & REMON, Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc., Bureau, Block de Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont., près du Russell House. WALKER & McINTYRE, Avocats, Mandataires, Solliciteurs, Notaires, etc., No. 34 Rue Elgin, Ottawa. Vis-à-vis le Russell House. W. B. WALKER, A P. McINTYRE, Ottawa, 26 Dec. 1878. MOSGROVE et PEARSON, Avocats, Notaires, etc., etc., Bureau—Vis-à-vis le Russell House, Ottawa, au-dessus du magasin de Gibson, conseiller. Arg. à prêter sur propriétés foncières.

